



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

**Direction des ressources humaines**

Paris, le  
Réf. :

**09 JUIN 2022**

**Le préfet, secrétaire général**

à

**Mesdames et Messieurs les préfets,  
Monsieur le chef de l'inspection générale de l'administration,  
Madame la présidente du Conseil supérieur de l'appui territorial  
et de l'évaluation,**

**Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, directeurs, chefs de service,  
Mesdames et Messieurs les directeurs des directions départementales interministérielles,  
Mesdames et Messieurs les directeurs de secrétariat général commun départemental**

**Objet : Variole du singe**

**Pièces jointes : Fiches du service de médecine de prévention du ministère de l'intérieur.**

Plusieurs cas d'infections autochtones au Monkeypox (MKP), communément appelée variole du singe, ont récemment été signalés dans plusieurs pays d'Europe, en Amérique du Nord et en Australie. Des cas ont désormais été confirmés sur le territoire national et, au 7 juin 2022, 66 cas confirmés de Monkeypox étaient rapportés en France dont 48 en Ile-de-France, 8 en Occitanie, 5 en Auvergne-Rhône-Alpes, 2 en Normandie, 1 dans les Hauts-de-France, 1 en Centre-val de Loire et 1 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le ministère de l'intérieur enregistre à ce jour un cas avéré.

Le Monkeypox est une maladie infectieuse qui peut être transmise par contact direct avec un animal, un être humain ou des matériaux contaminés par le virus. Le virus pénètre dans l'organisme par une lésion de la peau (même non visible), des voies respiratoires ou des muqueuses. La maladie dure généralement de 2 à 3 semaines. A ce jour les cas signalés sont majoritairement bénins, aucun décès n'a été signalé.

Vous voudrez bien trouver ci-joint deux fiches établies par le médecin coordonnateur national destinées à l'information des médecins du travail du ministère de l'intérieur présentant les caractéristiques du virus et les modalités de prise en charge médicale des agents qui seraient concernés.

  
Jean-Benoît ALBERTINI